



FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

Assemblée générale électorale de la FFE du 18 mars 2021

Déclaration de candidature à la présidence de la FFE

Date limite de retour des candidatures : jeudi 28 janvier 2021 au plus tard.

Par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre
contre reçu avant 17 heures, au siège social de la FFE,
Parc équestre fédéral, 41600 Lamotte Beuvron.

*Merci de compléter cette fiche en lettres **MAJUSCULES***
**FOURNIR TOUS JUSTIFICATIFS EXIGES PAR LES STATUTS
ET LE REGLEMENT INTERIEUR**

Nom : _____	Prénom : _____	
Numéro de licence : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Portable : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _		
Adresse : _____ _____		
Code postal : _ _ _ _ _	Ville : _____	
<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> Femme	Date de naissance : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Je, soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des informations communiquées ci-dessus, et déclare sur l'honneur satisfaire à l'ensemble des conditions posées notamment par les statuts et le règlement intérieur de la FFE pour la validité de ma candidature.

J'accepte que les données renseignées sur le présent formulaire soient recueillies par la FFE dans les conditions précisées ci-dessous.

Fait, le ____ / _____ / 2021

Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé de la Fédération Française d'Équitation (FFE), responsable du traitement, dans le but de la gestion administrative et de la vérification des personnes se déclarant candidats à la présidence de la FFE ou au Comité fédéral, en application, notamment, des articles XII et XIII des statuts et, 7, 8 et 9 du règlement intérieur de la FFE, ainsi que du contrôle de la validité des candidatures présentées. Il s'agit d'un traitement fondé sur l'intérêt légitime de la FFE à organiser son Assemblée générale électorale.

Les données collectées seront communiquées aux membres de la Commission de surveillance des opérations de vote de la FFE et au juriste qui l'assiste, à l'huissier de justice, au prestataire du scrutin électronique, à l'expert indépendant, au tiers de confiance et au personnel de la FFE en charge de l'organisation de l'Assemblée générale électorale.

Les données sont conservées pendant toute la durée du mandat visé par le scrutin.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable du traitement de vos données à l'adresse suivante : rgpd@ffe.com.